

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 006-5830/19/BM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au 53ème Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace à Paris - Le Bourget du 17 au 23 juin 2019 - Approbation d'une convention MET 19/10708/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Avec 42 000 emplois, plusieurs pôles d'activités et des projets d'envergure, l'aéronautique fait partie des six filières d'excellence définies par l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Un secteur dynamique et compétitif qui contribue à l'attractivité du territoire et qui repose sur des projets d'envergure comme Henri-Fabre et Jean Sarrail, développés sur des zones d'activités en plein essor : le Technoparc des Florides à Marignane, le Parc d'Empallières à Saint-Victoret, Cap Horizon à Vitrolles et le pôle aéronautique à Istres.

Le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace, qui a lieu tous les 2 ans est le plus grand salon aéronautique du monde. Il est organisé par le SIAE, filiale du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Ce salon réunit l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques. Les 4 premiers jours du salon sont réservés aux professionnels et sont suivis de 3 jours pour le grand public.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2019

En 2015 et 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a déjà participé au SIAE organisé à Paris – Aéroport du Bourget, aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet événement rassemble 322 000 visiteurs dont 142 000 visiteurs professionnels et 180 000 visiteurs grand public ainsi que 2 400 exposants en provenance de 48 pays. 3 450 journalistes ont été accrédités.

Pour l'édition 2019, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur disposera d'un stand conçu comme un espace dynamique de démonstration, d'innovation et de débat, et ce afin de créer du flux, susciter l'intérêt, attirer le public, les clients et partenaires potentiels des entreprises et de promouvoir l'excellence régionale de la filière aéronautique et spatiale.

Aussi, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite à nouveau s'associer à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour participer à cet événement. La Métropole sera présente sous le pavillon régional au sein de l'espace commun réservé aux partenaires mais aussi au sein de l'espace d'exposition de la TEAM Henri-Fabre et du pôle Jean Sarrail.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires ont également convenu d'assurer la présence d'entreprises qui exposeront sur le stand régional du salon du Bourget 2019.

Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au SIAE 2019 s'élève à 10 000 euros TTC, sur un budget prévisionnel total de 580 000 euros TTC.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur jointe en annexe, relative la promotion des projets métropolitains lors du SIAE 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2019 du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace pour promouvoir ses grands projets aéronautiques ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui pilote la présence du territoire dans cet événement international ;
- Qu'il convient dès lors de conclure une convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Délibère

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2019

Article 1 :

Est approuvé le versement de 10 000 euros au profit de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la participation à la 53^{ème} édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris – Le Bourget du 17 au 23 juin 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la promotion des projets métropolitains lors du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris –Le Bourget du 17 au 23 juin 2019.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : sous-politique B330 nature 65732 fonction 64

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY